

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre du mois d'octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Andras sous la présidence de Michel CLEYET-MERLE, Maire.

Présents : Michel CLEYET-MERLE, Michel POLAUD, Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX, Michel LANFRAY, Philippe DECOSSE (parti à 23h30), Didier JULLIAN-DESAYES, Laëtitia GUILLAUME, Jean Dominique PESCHE, Magali MARION, Nicolas DEFRANCE, Jean-Marc PUJOLREU, Bernadette GUINET, Yannick ANSEL.

Membres absents excusés : Fabien TERRAZ et André MOREL-QUERON (pouvoir donné à Michel POLAUD).

Secrétaire de séance : Brigitte HEUSTACHE-MARMOUX

Les PV du Conseil Municipal du 01/08/2022 et du 19/09/2022 sont approuvés à l'unanimité.

1- FINANCES

1.1 Travaux de voirie 2023 – demande de subvention au Département - Délibération

Le Maire propose à l'assemblée de procéder à la réalisation de travaux de réfection de voirie en partie basse du chemin de la Source et de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département. Il rappelle que la partie haute a déjà été refaite.

Il donne lecture du devis établi par les services techniques de la Communauté de Communes les Vals du Dauphiné et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE de procéder à la réalisation de travaux de réfection de voirie en partie basse du chemin de la Source.
- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour la réalisation de ces travaux.
- AUTORISE le Maire à mandater les dépenses correspondantes et à signer tout document utile à cet effet.

Membres en exercice : 15
Vote pour : 14

Membres présents : 13
Vote contre : 0

Suffrages exprimés : 14
Abstentions : 0

Le Maire lit un courrier de doléances de riverains.

L'Assemblée décide de s'en tenir à ce qui a été décidé, à savoir une circulation à double sens, une limitation de la vitesse à 30 km/h et la pose d'un stop au carrefour avec la RD73.

Des aménagements pourront éventuellement être apportés à l'usage.

Une réponse sera faite en ce sens.

1.2 Travaux à l'église – demandes de subventions - Délibération

Le Maire explique à l'assemblée que l'église présente des désordres importants au niveau du clocher (beffroi et structure), que la porte d'entrée en bois est à changer et les peintures du fond à refaire. Il présente les devis de travaux. La réfection du clocher étant urgente pour des raisons de sécurité, il propose d'inscrire ces dépenses au prochain budget et de déposer des dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- DECIDE de procéder à la réalisation de travaux de réfection de l'église.
- SOLLICITE des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR, de la Région au titre du plan Bonus Ruralité et du Conseil Départemental de l'Isère.
- AUTORISE le Maire à mandater les dépenses correspondantes et à signer tout document utile à cet effet.

Membres en exercice : 15
Vote pour : 14

Membres présents : 13
Vote contre : 0

Suffrages exprimés : 14
Abstentions : 0

1.3 Subvention 2022 à la garderie périscolaire – Délibération

Le Maire présente le bilan financier de l'année scolaire écoulée. Le déficit s'élève à 3387,54 €. Il propose le comblement de ce déficit pour moitié en arrondissant à la dizaine supérieure, la commune de Valencogne finançant l'autre moitié.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- DECIDE de verser à l'Association Garderie la somme de 1694 € pour l'année 2022.
- AUTORISE le Maire à mandater la dépense, prévue au 6574 – subvention non affectée.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 14

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstentions : 0

1.4 Participation statutaire hors gémapi au syndicat Mixte Epage Bourbre - Délibération

Le Maire présente la facture du Syndicat Mixte de la Bourbre récemment EPAGE de la Bourbre relative à la participation statutaire 2022 hors GEMAPI d'un montant de 308,95 €. Il précise que ce montant n'était pas connu lors du vote du budget primitif 2022 mais qu'une somme a été provisionnée au compte 65548 en non affecté.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de s'acquitter de la participation statutaire 2022 hors GEMAPI d'un montant de 308,95 € auprès du Syndicat Mixte EPAGE de la Bourbre.
- AUTORISE le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires.

Membres en exercice : 15

Membres présents : 13

Suffrages exprimés : 14

Vote pour : 14

Vote contre : 0

Abstentions : 0

1.5 Point sur le budget

Le Maire fait le point sur la trésorerie, les dépenses réalisées, les factures à venir, sur les recettes encaissées et celles attendues.

2- PERSONNEL

2.1 Horaires de travail

Afin d'optimiser le temps de travail de l'agent communal polyvalent des services techniques, sa pause méridienne est avancée d'un quart d'heure ; il reprendra un quart d'heure plus tôt.

2.2 Utilisation du véhicule professionnel

Le Maire informe que l'utilisation du véhicule professionnel pour des trajets domicile travail doit être déclarée comme avantage en nature. Par mesure d'économie et d'équité entre les agents, l'Assemblée décide que le véhicule de service ne sera pas utilisé en dehors du cadre professionnel.

L'employé communal utilise le véhicule communal pour aller chercher le pain pour les repas de midi des élèves, chaque jour d'école. L'Assemblée décide de chercher une solution alternative, le coût du service devant être supporté par le SIVU des écoles et pas seulement par la commune de Saint-Ondras.

3- TRAVAUX EN COURS ET PROJETS

3.1 Travaux de voirie

Les travaux d'aménagement du carrefour à Vercours se dérouleront fin novembre.

Le Maire explique que la Communauté de Communes ne prendra pas à sa charge les travaux de réfection du Chemin de la Source qui va desservir une entreprise située dans la Zone Artisanale de Buclas et ne remboursera pas les travaux réalisés par la commune à l'entrée du chemin desservant l'entreprise SCI Micha. En contrepartie la taxe d'aménagement collectée sur la Zone Artisanale ne sera pas reversée à l'EPCI.

L'élagage est programmé pour la fin de l'année.

Un travail important de nettoyage des caniveaux a été réalisé cette année par l'employé communal et l'adjoint à la voirie, permettant un entretien plus léger pour les années à venir.

3.2 Illuminations de Noël

Le Maire présente le devis de pose et de dépose des illuminations. Au vu du coût de la main d'œuvre et de l'énergie, l'Assemblée décide, par vote à mains levées, que les illuminations seront posées seulement sur la mairie et le long de la Route du 19 mars 1962 (pas à Vercours).

3.3 Extinction de l'éclairage public

Le pilotage des lampadaires d'éclairage public se fait par chaque armoire desservant une ligne de lampadaires. L'Assemblée décide, par vote à mains levées, une extinction des lampadaires éclairage public pilotables par horloge de 23h à 5h du matin sur tout le territoire communal.

3.4 Désignation d'un correspondant incendie et secours

Ajourné.

3.5 Dénomination d'un lieu public en hommage à l'ancien Maire Christian VIEUX-MELCHIOR

Ajourné.

3.6 Bâtiments

Un diagnostic de performance énergétique (DPE) va être réalisé pour chaque logement mis en location. Les devis sont en cours.

Présentation d'un devis pour la liaison de la salle des fêtes au réseau de chaleur de l'école. Il est décidé de demander des explications techniques et d'autres devis.

Présentation d'un devis pour l'acquisition d'un écran de projection motorisé à la salle des fêtes. L'assemblée donne son accord de principe, fixe un prix maximum et demande d'autres devis pour comparer. Trois élus sont chargés de l'achat : Michel Polaud, Jean-Dominique Pesche et Jean-Marc Pujolreu.

4- INTERCOMMUNALITE

4.1 SYCLUM

Projection du film présentant l'opération prochaine de refonte des collectes de déchets.

Départ de Philippe DECOSSE à 23h30.

4.2 Avis sur le transfert du gymnase du SIVU du collège Marcel Bouvier à la commune de Les Abrets-en-Dauphiné - Délibération

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le SIVU du gymnase du collège Marcel Bouvier est fermé depuis le début des congés d'été, sur décision du conseil syndical, afin de faire évoluer la situation juridique du gymnase, principalement utilisé par les enfants du collège.

Il informe l'assemblée que la commune de Les Abrets-en-Dauphiné propose de reprendre en direct la gestion du gymnase, en lieu et place du SIVU, à compter du 1er janvier 2023.

Il donne lecture compte-rendu du dernier conseil syndical du SIVU qui a validé la proposition de rétrocession du gymnase du SIVU à la commune de Les Abrets-en-Dauphiné à l'euro symbolique.

Il demande au conseil municipal de statuer sur la proposition de la commune de Les Abrets-en-Dauphiné de reprendre le gymnase. Il précise que cette proposition conduirait à la dissolution du SIVU et supprimerait purement et simplement la participation financière demandée aux communes membres du SIVU, soit pour la commune de Saint-Ondras 1909,09€ (somme versée en 2022).

Monsieur le Maire ouvre la discussion.

Après en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal

- ACCEPTE la proposition de la commune de Les Abrets-en-Dauphiné ;
- ACCEPTE le transfert de propriété du gymnase du collège Marcel Bouvier à la commune des Abrets en Dauphiné au 1er janvier 2023 ;
- ACCEPTE le principe d'une gestion déléguée du gymnase par la commune à compter du 1er janvier 2023 et jusqu'au transfert de l'équipement et à dissolution du SIVU ;
- PREND ACTE que l'engagement financier de la commune de Saint-Ondras au sein du SIVU prendra fin au 31 décembre 2022 et que la commune de Les Abrets-en-Dauphiné fera son affaire du financement des frais de fonctionnement du gymnase à compter du 1er janvier 2023 ;

REFUSE le versement de toute nouvelle participation et subvention au titre de l'utilisation du bâtiment par les habitants de la commune ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à cette procédure de reprise du gymnase par la commune de Les Abrets-en-Dauphiné;

Membres en exercice : 15

Membres présents : 12

Suffrages exprimés : 13

Vote pour : 13

Vote contre : 0

Abstentions : 0

5- URBANISME

5.1 Opération d'Aménagement et de Programmation

Deux promoteurs présenteront leurs projets d'aménagement au cours des réunions publiques des 28 et 31 octobre.

La commission urbanisme se réunira le 26/10 à 17h30 pour instruire les demandes en cours.

6- DIVERS

6.1 Communication

Les articles pour le bulletin communal sont attendus pour le 31 octobre au plus tard. Les photographies doivent être fournies à part.

L'Assemblée ne juge pas utile de donner suite à une proposition de formation sur l'utilisation de facebook.

6.2 Cérémonie du 11 novembre

Vendredi 11 novembre à 10h15 au Monument aux Morts avec la participation des élèves de l'école élémentaire. Un pot de l'amitié sera offert à la fin.

Cette année la dernière cérémonie aura lieu à Chassignieu et sera suivie d'un repas auquel les élus sont invités.

6.3 Astreintes locations à la salle des fêtes

Répartition des jours d'astreintes entre les élus pour le mois à venir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h20 mn.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le lundi 28 novembre à 20h en mairie.